



SOCIÉTÉ

Pourquoi les profs rejettent le pacte du ministère

Les nouvelles missions que l'Éducation nationale entend leur confier en échange d'une revalorisation de leur salaire ne passent pas auprès des enseignants des premier et second degrés.

Frédéric Gouillard
SOLANGE est désabusée. « J'en suis à mon 14^e ministre, et il est effrayant de constater à quel point le ministère entend toujours nous remettre au travail, il y a toujours cette idée sournoise qu'on ne bosse pas », soupire cette professeure des écoles dans le centre de la France. Comme des centaines de milliers d'enseignants, elle a pris connaissance mercredi des missions supplémentaires que le ministère de l'Éducation nationale entend confier aux professeurs des premier et second degrés contre une rémunération spécifique.

Il s'agit du second volet des négociations entamées avec les organisations syndicales en vue de la prochaine rentrée. D'un côté, une revalorisation inconditionnelle (baptisée « socle »), de l'autre, une revalorisation conditionnée à des tâches spécifiques (baptisée « pacte »). Grâce à ce dispositif, la rémunération des enseignants qui accepteraient de signer monterait jusqu'à 3 650 € brut par an (selon le ministère), moyennant plusieurs tâches supplémentaires (tutorat, mentorat, coordination de projets...), dont certaines obligatoires.

« Cela nous rend corvéables à merci »

Un professeur des écoles qui adhérerait au pacte devra par exemple participer à l'heure de soutien pour les élèves de 6^e en français et en maths. Dans le second degré, l'enseignant « devra forcément con-

sacrer une partie de son temps aux remplacements » de courte durée, souligne le ministère. Et c'est là que le bât blesse pour de nombreux profs. « J'ai déjà fait du remplacement, mais en accord avec une collègue, on avait discuté des programmes, etc., commente Géraldine, prof de français en collège. Si c'est pour faire de la garderie, ça ne m'intéresse pas. À première vue, ce pacte nous rend surtout corvéables à merci. La seule chose qui me semble positive, c'est que le ministère parle de payer des missions qu'on fait gratuitement depuis des années, comme la coordination ou l'orientation. »

Ce dernier argument est d'ailleurs l'un des rares à faire mouche dans le projet présenté mercredi par Pap Ndiaye aux syndicats. « Ma collègue m'a déjà dit qu'elle allait accepter car ça fait dix ans qu'elle travaille pour même pas 2 000 € net. C'est ce qui arrive quand on paye mal les gens », soupire Laurence*, directrice et prof dans une petite école du Puy-de-Dôme. « C'est humiliant, malgré notre charge de travail, on nous oblige à aider les profs de collège – pour moi, c'est 30 km aller-retour qu'ils n'ont pas prévu d'indemniser... Chaque dimanche, je passe deux heures pour assurer la direction de l'école : faire du secrétariat, répondre à mon inspectrice, organiser les sorties de la semaine... Mais si je ne signe pas le document, je ne serai pas revalorisée dans le cadre du pacte. »

Pour réaliser ces missions, Pap Ndiaye a parlé, le 2 février sur France Inter, d'un volume annuel de 72 heures. Ce chiffre n'apparaît pourtant pas dans le document de travail remis aux organisations syndicales, où il est en revanche bien stipulé que ces missions viennent s'ajouter au temps de travail réglementaire. « Cela revient à deux heures par semaine en plus, sachant qu'elles sont moins bien payées que nos heures supplémentaires actuellement », souligne Géraldine. Léonie, professeure en CP en région parisienne, est remontée comme une pendule : « Nous sommes dimanche après-midi et je vais m'attaquer aux corrections des cahiers de mes élèves. Cela fait partie de mon travail, mais il y a tout le reste où nous ne sommes pas rémunérés : l'accueil des enfants, les photocopies, la préparation des cahiers et du matériel, la rédaction des projets pour une sortie scolaire... etc. Alors, des missions supplémentaires ? Au secours, vous ne voyez pas notre emploi du temps !!! »

* Le prénom a été changé.



Dans le second degré, les enseignants qui signeront le pacte devront « forcément consacrer une partie de [leur] temps aux remplacements ». Et dans le premier degré, ils seront tenus de participer au soutien en 6^e, au collège.

LP/PHILIPPE LA VIELLE

